

## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du **22 avril 2022** débutant à 17 h à la salle du Conseil, au 115, chemin Dupuis, Estérel, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

Demande : N° 2022-0005

Immeuble : Lot 5 508 655 – 6, place Foch

Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant à 3,36 mètres (sud-ouest) de la ligne avant alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 11,64 mètres dans la marge avant.

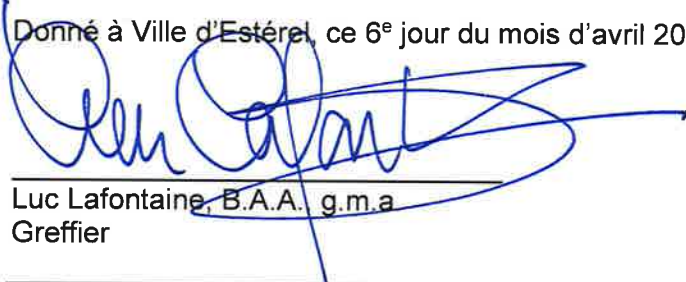
Autoriser la construction de ce même bâtiment accessoire à 4,33 mètres (nord-ouest) de la ligne latérale gauche alors qu'une marge de 6 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 1,67 mètre dans la marge latérale gauche.

### Possibilité de se faire entendre – Retour en présentiel

Nous portons à votre attention le fait que la prochaine séance se déroulera en présentiel, l'arrêté ministériel 2022-024 du 25 mars 2022 apporte d'importantes modifications relatives à la tenue des séances du Conseil municipal. Ainsi, toute séance du Conseil doit de nouveau se tenir en présentiel conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes*.

Au cours de cette séance, la demande sera expliquée et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à celle-ci.

Donné à Ville d'Estérel, ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

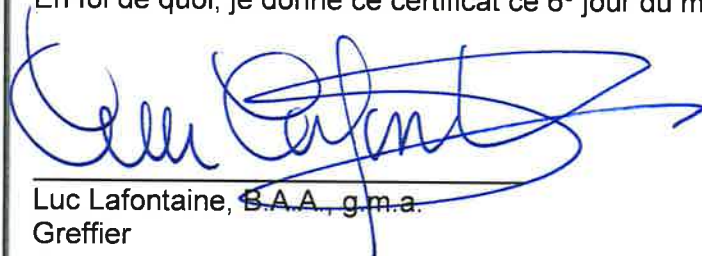


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 6 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.



Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier